



ARRETE N°100/2025 DU 19 JUIN 2025

Portant fermeture de la portion de route entre la médiathèque communale et le parking de la banque SOCREDO d'Atuona et prescrivant des mesures de sécurité en matière de circulation routière pendant la fête de la musique à HIVA-OA le Vendredi 20 juin 2025 de 14h00 à 22h00 et le samedi 21 juin 2025 de 09h00 à 22h00

LE MAIRE DE HIVA OA

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

VU la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 portant création et organisation des communes en Polynésie Française, modifiée et complétée par la loi n°77/1460 du 29 décembre 1977 ;

VU le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;

VU le décret n°80/918 du 13 novembre 1980 portant application de la loi du 29 décembre 1977 susvisée ;

Vu les dispositions applicables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24 et L2212-2 relatives aux pouvoirs de police ;

Vu la délibération territoriale n°59-53 du 04 septembre 1959 modifiée réglementant le commerce des boissons ;

VU l'arrêté n°333 CM du 27 février 2014 portant modification de l'arrêté n°189CM du 18 février 2003 pris pour l'application de la délibération n°59-53 sus visée ;

VU l'article L131.3 du Code des Communes de Polynésie Française

Considérant l'organisation de la fête de la musique à HIVA-OA le 20 et le 21 Juin 2025 au Tohua Pepeu provoquant un afflux important de spectateurs ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité dans le village d'Atuona pendant la fête de la musique organisée à HIVA-OA du vendredi 20 juin 2025 au samedi 21 juin 2025 ;

VU le plan du village de Atuona annexé au présent arrêté ;

ARRETE :

Article 1^{er}: Le tronçon de route entre la médiathèque communale et le parking de la banque SOCREDO à Atuona sera fermé à la circulation automobile pendant la fête de la musique à HIVA-OA organisée au Tohua Pepeu comme suit :

Le **Vendredi 20 juin 2025** de **14H00 à 22h00**,
Le **samedi 21 juin 2025** de **09h00 à 22h00**

Matérialisé par les points « B » du plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : Pendant la fête de musique organisée à HIVA-OA, le stationnement sera interdit en bordure et sur les trottoirs du tronçon de route entre la médiathèque communale et le parking de la banque SOCREDO d'Atuona comme indiqué dans l'article 1^{er} du présent arrêté, et aux heures correspondantes.

Un dispositif de signalisation sera mis en place par la police municipale.

Article 3 : Le stationnement de véhicules sur le parking communal en face de la police municipale sera **interdit** pendant toute la période mentionnée dans l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 4 : La police municipale et la brigade de gendarmerie sont chargées de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès de la Subdivision Administrative des Iles Marquises.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Article 7 : La juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Le Maire

Pour le Maire empêché, par délégation
Le 1^{er} Adjoint au Maire

MENDIOLA Aroma



ARRETE N°100/2025 DU 19 JUIN 2025

Portant fermeture de la portion de route entre la médiathèque communale et le parking de la banque SOCREDO d'Atuona et prescrivant des mesures de sécurité en matière de circulation routière pendant la fête de la musique à HIVA-OA le Vendredi 20 juin 2025 de 14h00 à 22h00 et le samedi 21 juin 2025 de 09h00 à 22h00.



TOHUA
PEPEU

Parking
fermé

B

B

Légende:
B : route fermée.

Le Maire, Joëlle FREBAULT

Pour le Maire empêché, par délégation

Le 1^{er} Adjoint au Maire



MENDIOLA Aroma

